



PLAN ENVIES

COMPLÉMENT D'INFORMATION



Dans ce document, vous trouverez les informations supplémentaires sur les processus consultatifs mentionnés dans le mail, notamment un descriptif des thématiques par groupe de travail, l'objectif de ces rencontres et le public visé.

N'hésitez pas à transférer cette invitation aux personnes qui pourraient être intéressées par ce travail.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer et de discuter ensemble de ces sujets passionnants !

Bien cordialement,

La team Santé-environnement de Canopea.

1 QUELS SONT LES GROUPES DE TRAVAIL ?

Groupe 1 : Qualité de l'air intérieur, Qualité de l'air extérieur, Nuisance sonore, Co-bénéfice air/bruit

En Belgique, environ 7.500 décès prématurés sont imputables à la pollution de l'air extérieur. **40 % de la population** wallonne sont exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux nouveaux seuils de l'OMS. Les émissions en provenance, entre autres, du secteur résidentiel (matériaux de chauffage), du parc automobile (abrasions pneus, disques de frein, etc.) sont sous la loupe. La qualité de l'air intérieur a également son rôle à jouer. Près de 80 % de notre temps est passé en milieu résidentiel. Que ce soit à la maison, à l'école ou au travail, nous sommes exposés à une variété de polluants provenant de diverses sources telles que les peintures, les meubles, les produits d'entretien, les systèmes de chauffage, les moisissures, etc. De son côté, la pollution sonore est, après la qualité de l'air, le deuxième plus grand problème de santé lié à l'environnement. Agacements, troubles du sommeil, maladies cardiaques, mortalité prématurée, troubles cognitifs infantiles, etc., les externalités sanitaires négatives liées au bruit sont nombreuses. Ici aussi, les transports (trafic routier, ferroviaire et aérien) constituent la source principale de pollution.

Groupe 2 : Substances préoccupantes, Qualité de l'eau, Qualité des sols, Alimentation

L'enjeu des pesticides est majeur en Wallonie. Les pesticides sont majoritairement utilisés dans le secteur agricole, impactant la santé des sols (pollution, érosion, manque de matière organique), des eaux de surface (avec un état chimique totalement altéré par les pesticides et autres métaux) des eaux souterraines et, par là même, la santé des citoyen-ne-s. Outre l'agriculture, l'usage des pesticides s'observe chez les particuliers à travers, notamment, les luttes contre les insectes et la santé vétérinaire. De leur côté, les perturbateurs endocriniens (PE) ne sont pas en reste. Ils sont présents dans de nombreux produits de consommation courante (contenants alimentaires, produits de construction/d'aménagement intérieur, cosmétiques, etc.). L'amiante a également son rôle à jouer puisque l'exposition de la population, via la dégradation des bâtiments, est grandissante et susceptible de se poursuivre encore pendant plusieurs années. Les canalisations en amiante-ciment et la propagation de fibres d'amiante dans l'eau potable posent également problème, exposant la population au travers de l'eau consommée. Les POPs, de leur côté, s'accumulent principalement dans les produits d'origine animale (œufs, produits laitiers, viande) et les poissons prédateurs. Ils sont



persistants, bioaccumulables, toxiques, mobiles et posent de plus en plus de questions quant à leur impact santé.

Groupe 3 : Changements climatiques, Biodiversité, Espaces verts, Services écosystémiques

Malgré les bienfaits des espaces verts, la population wallonne passe peu de temps en extérieur (approximativement 15 %). Notre mode de vie sédentaire, les difficultés d'accès aux espaces verts, l'urbanisation massive peuvent expliquer la perte progressive de connexion avec la nature, ce qui dans la foulée impacte les effets positifs de la nature sur la santé physique, psychologique et sociale de chaque citoyen. Un co-bénéfice existe pourtant : en augmentant la qualité des espaces verts, on augmente le bien-être général d'une société, via l'augmentation de l'activité physique, de la qualité du lien social. Parallèlement à ce manque de connexion à la nature, les changements climatiques apportent une couche supplémentaire aux effets néfastes sur la santé publique et sur le système de santé en Belgique.

Groupe 4 : Pollution lumineuse, Rayonnements électromagnétiques (non-ionisants)

La Belgique est sous le feu des projecteurs en occupant la 3^{ème} place du podium européen des pays les plus pollués par la lumière artificielle. Cette pollution particulière affecte la préservation de la faune et de la flore mais aussi de la santé humaine. En effet, un excès de lumière bleue impacte les cellules de la rétine et le cycle naturel de veille sommeil (perturbation de la synthèse de mélatonine). De même, l'exposition quotidienne à des champs électromagnétiques de radiofréquences est considérée comme possible source de cancers, de troubles du comportement et du langage chez l'enfant, de gliome et de neurinome de l'acoustique.

2 QU'ALLONS-NOUS FAIRE PENDANT LES GROUPES DE TRAVAIL ?

La Wallonie a un rôle à prendre pour contribuer à améliorer la santé des citoyens et citoyennes face au panel des différentes pollutions exposées précédemment. Mais elle ne peut le faire sans vous. Ainsi, nous allons construire concrètement les actions du futur plan. Les travaux menés avec les participant·e-s dans les différents groupes viseront à concevoir des actions permettant de : revoir les plans régionaux et renforcer les législations en cours, limiter l'exposition des citoyen·ne-s, imaginer de nouveaux plans et des alternatives aux modes de fonctionnement actuels, améliorer et renforcer le réseau de surveillance, renforcer les connaissances actuelles sur les polluants, améliorer l'information fournie à la population mais aussi aux professionnels des divers secteurs concernés et, enfin, identifier les différents partenaires clés.

Qui peut participer ?

Que vous soyez un·e professionnel·le du secteur du bâtiment, du transport routier, de l'agriculture, de l'énergie, de l'alimentation, du commerce, du tourisme, etc. ; un·e professionnel·le de la santé, un·e professionnel·le de l'enseignement, un chercheur ou une chercheuse, une académicienne ou un académicien, une administration communale, ou simplement un porteur ou une porteuse de solutions innovantes, vous avez toutes et tous votre place dans ce travail de co-construction. La santé environnement touche de nombreux secteurs et couvre de nombreuses thématiques, dont la vôtre. Les pistes de travail sont



relativement variées pour que les expertises de chacun et chacune viennent nourrir les actions travaillées.

Rejoignez-nous, ensemble on va plus loin ! Pour ce faire, nous vous invitons à vous inscrire via les liens ci-dessous.

Agenda des consultations

- Lundi 9 octobre de 12h30 à 16h30 : Qualité de l'air intérieur, Qualité de l'air extérieur, Nuisance sonore, Co-bénéfice air/bruit
- Vendredi 13 octobre de 9h à 13h : Substances préoccupantes, Qualité de l'eau, Qualité des sols, Alimentation
- Mardi 17 octobre de 12h30 à 16h30 : Changements climatiques, Biodiversité, Espaces verts, Services écosystémiques
- Mercredi 18 octobre de 9h à 13h : Pollution lumineuse, Rayonnement EM

INSCRIPTION